

SEANCE du 9 Février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 16

Date de convocation du Conseil municipal : 2 février 2015

Présents :

DUFFOUR Hubert
COLIN Jean-Marc
SCOTTON Isabelle
RUBIN Laurent
DUMAS Véronique
LIBOURNET Céline
RESSUGE Philippe
BASTIANI Cristelle
FILLON CAMGRAND Jean-François
LAFFARGUE Sandrine
PORTELLA Philippe
PIACENTINI Christophe
CHARPY-PUGET Pascal
COMBRES Maryse
DALENS Claude
NONETTE Karine

Absents excusés :, AUDUREAU Elodie, LAFFORT Alexa, THERASSE Olivier

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation

Ordre du jour :

Commissions Communales

- *Urbanisme : Taxe d'aménagement*
- *Personnel Communal : Contrat Emploi Avenir*
- *Bâtiments / Voirie : Travaux 2015*
- *Cohésion Sociale et Communication*
- *Transports Scolaires*

Agglomération Agenaise

- *Délibération « Rétrocession de 3 Lotissements*
- *Comptes Rendus*

Anacrouse-Amac – *Délibération « Subvention 2015 »*

Questions diverses

URBANISME :

La taxe d'aménagement :

Madame Véronique DUMAS, responsable de la commission Urbanisme rapporte au conseil municipal que le 24 novembre 2011, lors du conseil municipal, Monsieur le Maire avait indiqué qu'une nouvelle taxe : la taxe d'aménagement, remplacerait la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble. Elle est devenue applicable depuis le 1er janvier 2012. Cette délibération a été valable durant 3 ans (fin 2014)

La taxe d'aménagement remplace depuis le 1er janvier 2015 :

- la participation pour voirie et réseaux (PVR)
- la participation pour raccordement à l'égout (PRE)

La commune ayant un PLU approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. Toutefois la commune peut fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux.

Monsieur le Maire demande de délibérer à nouveau pour fixer le taux de la taxe d'aménagement.

Cette taxe est composée de 2 parts : une destinée à la commune ; l'autre au département.

Les valeurs forfaitaires sont fixées par la loi et révisées au 1er janvier de chaque année.

Après

Le Conseil Municipal décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 2 % à l'unanimité.

Le PPRi :

En tant que commune faisant partie d'un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI), nous sommes concernés par le projet de Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) qui a été mis en consultation depuis le 19 décembre 2014.

Il est consultable sur le site de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Vous êtes invités à faire part de vos observations au moyen du questionnaire "Parties Prenantes" accessible sur ce site :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/consultation-2014-accueil.html>

L'identifiant et mot de passe est disponible en mairie.

Ce questionnaire restera disponible jusqu'au 18 avril 15. Aucune saisie ne sera possible passée cette date. Au delà, vous pourrez encore faire part de vos remarques sur le questionnaire accessible à tout public, jusqu'au 18 juin 2015 ; les avis pourront également être transmis de manière exceptionnelle par courrier ou mail jusqu'à début juin.

Le Plan Communal de Sauvegarde :

Il est actuellement en cours de réalisation.

L'agglomération Agenaise propose un service de TELE ALERTE, dont l'objectif est d'associer les prévisions météo à très court terme sur un risque climatique (inondation mais également tout autre risque par ex (canicule, orage sporadique....) à un dispositif d'alerte à la population via téléphone et/ou SMS.

La mise en place est effectuée par un prestataire de service qui répertorie un inventaire des coordonnées des habitants (adresse, téléphones), qui constitueront une base de données à partir de laquelle chaque habitant sera contacté en cas de risque climatique.

Le coût se compose d'une partie Abonnement annuel : accès à l'outil par la mairie et mise à jour des bases de données par le prestataire de service : environ 250€ HT (tarif établi selon la population de la commune) et d'une partie Communications : envoi de SMS (0.18€) et Tél (0.05€) à chaque utilisation. Ce dispositif semblerait intéressant pour venir en complément au PCS de Saint Colombe.

Plan local d'Urbanisme Intercommunal :

Les ateliers prévus durant la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et permettant de fixer les grandes orientations et les objectifs de développement et de préservation du territoire sont reportés au mois d'avril après les élections départementales.

Personnel Communal :

Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir :

Le dispositif des emplois d'avenir, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent Polyvalent des Services Administratifs et Scolaires : Secrétariat de Mairie et Accompagnateur du bus de ramassage scolaire – Remplacement dans les garderies municipales.
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale de l'Agenais et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent Polyvalent des Services Administratifs et Scolaires : Secrétariat de Mairie et Accompagnatrice du bus de ramassage scolaire – Remplacement dans les garderies municipales.
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Madame SCOTTON Isabelle, responsable de la Commission du Personnel Communal, informe l'assemblée que la commission du Personnel a reçu des candidats envoyés par la Mission Locale et par Cap Emploi pour ce poste et a décidé de retenir la candidature d'Emma Lachassagne qui possède des diplômes de secrétariat et d'Animateur Bafa. Le contrat Emploi Avenir débutera à compter du 15 février 2015.

Travaux 2015 : COMMISSION BÂTIMENTS-VOIRIE-ACCESSIBILITE

Monsieur Laurent RUBIN, responsable de la Commission Bâtiments-Voirie-Accessibilité rend compte des travaux réalisés et des sujets étudiés par la commission depuis le dernier Conseil Municipal.

PROJETS 2015 :

- ✓ L'Appentis de l'aire de jeux de l'Amandier : Nous devons consulter un architecte avant de déposer le permis de construire. Nous avons rencontré M. GRATTIERI et attendons ses recommandations.
- ✓ Travaux à la salle polyvalente du bas : M. GRATTIERI a rencontré le responsable Accessibilité de la préfecture lundi dernier, il lui a présenté notre projet pour avis, il s'apprête à déposer la déclaration préalable avant travaux.
- ✓ Cheminement doux accès BECADE et aire de l'amandier : Créations de plateaux ralentisseurs : avis favorable (répartition des amendes de police) du CG47

BÂTIMENTS

- ✓ Local de La Poste : L'installation de la VMC dans le local de la Poste est terminée. Le service technique de la commune a piqueté le mur où se situe le salpêtre. L'entreprise CALLISTO va vérifier l'état des murs avant de procéder à l'injection de produit hydrofuge et de fixateur de sel.

VOIRIE

- ✓ Nous avons reçu les propositions de travaux 2015 pour les voiries communales et communautaires. Nous allons les étudier dès demain soir lors de la commission BVA.
- ✓ La commission voirie va procéder à un inventaire complet des panneaux de lieux-dits et de signalisation dans le but d'en remplacer et/ou d'en rajouter.

ACCESSIBILITE

- ✓ Avec l'aide du service Accessibilité de l'Agglo (Madame Christine BONFANTI-DOSSAT et Virginie GAYART) nous allons mettre à jour le diagnostic d'accessibilité de la commune et établir l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Ce document devra être envoyé au Préfet avant le 27/09/2015. Monsieur Laurent RUBIN demande à Monsieur Le Maire de procéder à un vote pour approuver la démarche d'un Groupement de commandes Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)

TRANSPORTS :

Madame Cristelle BASTIANI informe l'Assemblée sur les avancées de la dernière réunion de l'Agglomération Ageoise concernant les transports :

- Bus 214 pour nos écoles :

- Mise en place d'une accompagnatrice depuis le 3 février en contrat à durée déterminée puis en contrat emploi avenir à partir du 15 février
- Courrier d'informations aux parents de cette mise en place et certaines familles ont réinscrits leurs enfants.

- Éclairage des arrêts de bus :

Demande auprès de l'AGGLO en lien avec la commission Bâtiment / Voirie, les élus suivront de près cette affaire.

- Réseau TEMPO : Réunion de partage du 16/01/15

Résultat de l'enquête OD (origine / destination) visant à mesurer les habitudes des usagers du réseau TEMPO, réalisée par Kéolis dans le but d'une recherche d'économie.

Généralités du projet

- Kéolis reprend la totalité des transports (TEMPO)
- Navette :
- les navettes vers Agen seront payantes au 01 Avril (Demi lune : pas de changement jusqu' à fin 2015)
- Gratuité des parking maintenue
- Navette cœur d'Agen en discussion sur le nombre
- Bus scolaires accessibles aux particuliers dès la rentrée 2015
- Tarif unique abonnement jeune /scolaire 42 euros annuel

Pour Sainte Colombe en Bruilhois

- Remplacement du réseau TEMPO par une ouverture aux particuliers des bus aux horaires scolaires
- Le transport à la demande serait privilégié.
- Pas de remise en cause dans le cas de réutilisation du bus
- Exemple : la ligne 214 qui amène les enfants à l'école pour 8h45 devient ligne 10 à 9 h → cette ligne serait maintenue

Les Questions

- Quels seront les transports le weekend et lors des vacances scolaires ?
- Quel est le devenir des S.I.T.E (Syndicats Intercommunaux des Transports d'Élèves) ?

Les idées

- Permettre aux communes d'utiliser les bus le weekend (dans la zone AGGLO)
- Évaluer avec les entreprises locales le transport en commun pour les salariés
- Optimisation d'horaires de navettes gratuites sur le parking de la demi-lune
- Adapter les horaires de départ d'Agen pour les sorties lycée /collège.
- Envisager d'ajuster la taille des bus en fonction du taux de remplissage

Prochaine réunion de commission à l'Agglo : courant Avril.

Cohésion sociale et Communication :

- Bulletin municipal :

Madame Céline LIBOURNET informe l'assemblée des excellents retours des administrés sur la nouvelle présentation du bulletin.

Le prochain bulletin sortira fin avril.

- Site Internet :

Il est pratiquement terminé. La newsletter est en construction. La gestion du site sera faite par le secrétariat de Mairie. La société Linkweb va former 3 ou 4 personnes pour assurer cette gestion.

- École de rugby :

La remise des maillots pour l'école de rugby aura lieu samedi 14 février à 11 h à la salle de Bécade.

Agglomération Agenaise :

Monsieur Jean Marc COLIN présente au Conseil Municipal un compte rendu des diverses propositions et décisions retenues lors des bureaux communautaires :

- Mutualisation : création de 5 groupes de travail
- Séminaire spécial Finances
- Schéma pour la collecte avec une réduction des coûts
- Avancement du projet Technopole Agen Garonne : inquiétudes des riverains par rapport aux zadistes. La mairie adressera une réponse aux courriers des riverains.

Madame Maryse Combres s'inquiète d'une possible implantation de la FERSO Bio. Monsieur le Maire lui indique avoir reçu Monsieur Félix, en charge de la commercialisation des terrains, et qu'aucune implantation de ce genre n'est programmée.

- Échangeur Autoroutier : de futures réunions sont prévues, car l'emplacement d'implantation n'est pas défini actuellement.
- Implantation des magasins de vêtements en dehors du centre ville : délibération de principe
- Régime d'aide aux associations
- Délibération de soutien pour que les écoles d'Agen concernées regagnent la zone prioritaire.

L'ensemble des comptes rendus de l'Agglomération Agenaise seront transmis aux membres du Conseil Municipal.

Subvention à ANACROUSE AMAC – Année 2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Monsieur Gérard VARDON, Président de l'école de musique ANACROUSE-AMAC, faisant part de son inquiétude face aux échéances que constituent les cotisations du 1er trimestre à verser à l'URSSAF et le paiement des salaires du mois d'avril, compte tenu de la trésorerie de l'association. En effet, le budget de son école qui fonctionne avec 50 % de subventions des communes de l'ex-CCCLB et du Passage, ne lui permettra pas de faire face à ces échéances puisque les subventions au titre de l'année 2015 ne lui ont pas encore été versées, les budgets des communes n'ayant pas encore été votés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder sans délai au versement de la subvention au profit de l'école de musique ANACROUSE AMAC, afin que cette association puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions. Montant de 5.616€ (reversés par l'Agglomération Agenaise à la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dans le cadre des attributions de compensations décidées par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil MUNICIPAL

- DONNE son accord pour le versement anticipé d'une subvention d'un montant 5.616€ à l'association ANACROUSE AMAC pour l'année 2015.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses :

Courrier de Monsieur DALENS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier remis par Monsieur Dalens signalant qu'à compter de ce jour, il démissionne du groupe d'opposition et souhaite rester conseiller municipal.

- Élections Départementales : Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de faire connaître au secrétariat leurs disponibilités pour participer aux bureaux de vote des élections prévues les 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quinze.